

DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE

COMMUNE D'ALTHEN DES PALUDS

Création d'un accueil jeunes

RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION
R.C.

Date limite de remise des offres :

Le lundi 1^{er} juillet 2013
à 12h précises au plus tard

<p>Maître d'ouvrage</p> 	<p>Commune d'ALTHEN DES PALUDS Hôtel de Ville Place de la Mairie 84210 ALTHEN DES PALUDS Tél 04 90 62 01 02 Fax : 04 90 62 11 48 Mail : mairie@althendespaluds.fr www.althendespaluds.fr</p> <p>Représentée par M. Lucien STANZIONE Maire</p>
<p>Maîtrise d'œuvre FAUROUS Architecte</p>	<p>Monsieur Gilles FAUROUS Architecte DPLG 15 rue des Bijoutiers Place Vieille 30300 BEAUCAIRE Tel : 0466576807 Fax : 0970611275 e-mail : faurous@mac.com</p>

ARTICLE PREMIER : OBJET de la CONSULTATION

Les présents marchés sont des marchés d'exécution de travaux d'aménagement intérieur d'un local existant en lieu d'accueil pour les jeunes d'ALTHEN DES PALUDS.

1.1 Maîtrise d'ouvrage :

Le Maitre d'Ouvrage est **la Commune d'ALTHEN DES PALUDS**, sise en Mairie, place de la Mairie, 84210 ALTHEN DES PALUDS,

Tél 04 90 62 01 02, Fax 0490621148, courriel : mairie@althendespaluds.fr

Représentée par M. Lucien STANZIONE, Maire en exercice de la Commune.

1.2 Objet des marchés :

Ce sont des marchés de Travaux pour l'aménagement intérieur d'un local existant en lieu d'accueil pour les jeunes d'ALTHEN DES PALUDS.

L'objectif de la commune est d'ouvrir ce local au plus tard fin octobre 2013. Les travaux ne devront pas durer plus de deux mois, et la phase d'approvisionnement et de préparation du chantier plus de deux semaines.

1.3 ALLOTISSEMENT-NOMENCLATURES CPV:

Cette opération est découpée en HUIT lots techniques

- **Lot n°01 : GROS OEUVRE / TRAVAUX EXTERIEURS-CPV 452623-11**
- Lot n°02 : MENUISERIES EXTERIEURES-CPV 45421000-4**
- Lot n°03 : DOUBLAGES / CLOISONS / FAUX PLAFONDS-CPV 45324000**
- Lot n°04 : MENUISERIES INTERIEURES- CPV 45421000-4**
- Lot n°05 : REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE-CPV 45430000-0**
- Lot n°06 : PEINTURE / NETTOYAGE-CPV 45442100-8**
- Lot n°07 : ELECTRICITE- CPV 45311200-2**
- Lot n°08 : PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION- CPV 45330000-9**

1.4 Maitrise d'œuvre :

Le maitre d'œuvre désigné par le maitre d'ouvrage pour le suivi de cette opération est FAUROUS Architecte, 15 rue des Bijoutiers, place Vieille, 30300 BEAUCAIRE

Tel : 0466576807

Fax : 09 70 61 12 75

E -mail : faurous@mac.com

ARTICLE SECOND : DESCRIPTION de la CONSULTATION

2.1 Procédure de passation :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée définie à article 28 du Code des Marchés Publics.

2.2 Type de marchés - Durée :

Il s'agit de marchés à prix unitaires, et un détail quantitatif-estimatif (DQE).

Ce sont des marchés ponctuels passés pour l'exécution des travaux décrits dans les pièces des marchés.

2.3 Contractants :

Les marchés seront conclus :

- soit avec une entreprise unique ;
- soit avec un groupement d'entreprise (à défaut de désignation explicite du mandataire du groupement, ce sera le premier contractant indiqué dans l'acte d'engagement)

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de présentation de l'offre en groupement, la forme imposée pour l'attribution est **le groupement solidaire**. Les groupements éventuels seront constitués au stade de la remise des offres, sans qu'il soit possible de modifier une quelconque situation juridique après ladite remise des offres.

Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots du marché; ils ne pourront être candidats qu'une seule fois par lot, sous quelque forme qu'il soit (titulaire ou cotraitant).

Le candidat, ou groupement de candidats, devra avoir la totalité des compétences nécessaire à l'exécution des travaux de ces marchés.

2.4 Négociations :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les entreprises les mieux placés sur chaque lot. La négociation pourra porter sur 1, 2 ou 3 lots, ou ne pas être.

La négociation pourra porter sur l'ensemble des critères du RC, éléments techniques, financiers, délais, environnementaux, etc.

En cas de besoin, des bordereaux de prix complémentaires pourront s'ajouter au bordereau de prix unitaires initial pour la négociation, ou en cours d'exécution du marché.

ARTICLE 3 : NATURE des OFFRES

3.1 Variantes

Autorisées, après avoir obligatoirement répondu à la solution de base.

3.2 Tranche Ferme, Tranche Conditionnelle -

Le marché comprend 8 LOTS de travaux,.

Il n'y a pas de tranche conditionnelle.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation, pour tout ou partie, sans indemnisation des candidats.

Une visite obligatoire des lieux par le candidat est prévue **uniquement les lots 1 et 2**, afin de prendre en compte toutes les sujétions d'exécution pour l'établissement de son offre. Le candidat est invité à contacter le responsable des services techniques au 06 19 58 70 57 pour prendre rendez-vous pour la visite. Une fiche signée conjointement par le représentant de la commune et le candidat sera remise à ce dernier à l'issue de la visite. La fiche de visite devra être jointe à l'offre. A défaut, l'offre sera rejetée.

Cette dernière tiendra compte des contraintes de co-activité ou d'enchaînements avec les entreprises titulaires des autres lots, des conditions d'accessibilité de stockage.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte après la remise des offres.

3.3 Options

Une option est prévue au lot électricité.

3.4 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé, pour la présente consultation, à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans les articles qui suivent.

3.5 Compléments à apporter au dossier de consultation

Dans leur réponse initiale, les candidats n'ont pas à apporter de compléments ou modifications au dossier de consultation.

En cas de présentation de solution(s) variante(s), le candidat doit répondre au préalable au dossier de base.

Le mémoire technique justificatif de la variante devra être explicite et présenter ses avantages et inconvénients.

ARTICLE 4 : MODALITE de REGLEMENT des PRESTATIONS

4.1 Les Prix

Le présent marché est un marché à prix forfaitaire.

Les prestations sont rémunérées par l'application des prix indiqués au DPGF, au regard des quantités réellement exécutées et constatées contradictoirement entre le titulaire du marché et le maître d'œuvre.

4.2 Mode et Délai de Paiement

Les paiements se feront par mandat administratif uniquement.

Conformément au décret du 18 décembre 2008, article 33, le délai de paiement est de 30 jours depuis le 1^{er} Juillet 2010.

4.3 Avance

L'entrepreneur peut prétendre au versement d'une avance, si son marché répond aux critères définis à l'article 87 du CMP, ou y renoncer. Pour cela il renseignera le paragraphe correspondant dans l'acte d'engagement.

Le versement de cette avance est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande (art.89 du CMP).

4.5 Délais d'Exécution

Sur la base des éléments précisés à l'article 1.2, les candidats devront renseigner dans l'acte d'engagement les délais dans lesquels ils comptent (de façon réaliste) réaliser les travaux.

Il est bien spécifié que les entreprises de chaque lot sont susceptibles de devoir intervenir à différents moments pour la réalisation du chantier ; les délais seront suspendus durant les périodes de non interventions définies par les besoins du chantier.

La réunion préparatoire permettra la mise au point du planning général d'intervention des entreprises.

En cas de dérives ou de conflits, le maître d'ouvrage restera le dernier juge quant à l'interprétation de l'intérêt prioritaire du chantier.

ARTICLE 5 : MODALITES D'OBTENTION du DOSSIER

Le dossier de consultation des entreprises pourra être :

- Soit téléchargé gratuitement sur le profil acheteur de la commune www.althendespaluds.net
- soit obtenu sur support papier, sur demande écrite, soit par courrier, soit par fax, selon coordonnées indiquées à l'article 1.1 du présent règlement de la consultation, soit par mail à dgs@althendespaluds.fr

ARTICLE 6 : MODALITES de PRESENTATION et de REMISE des OFFRES

6.1 Présentation des Offres

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française.

L'unité monétaire est l'euro.

Le ou les signataires devront être habilités à engager juridiquement le candidat.

Le dossier à remettre par le candidat ou sera adressé à Monsieur le Maire d'ALTHEN DES PALUDS, **selon le principe de l'enveloppe unique**, cachetée, contenant de manière séparée les renseignements relatifs au volet candidature et au volet offre, **présentés dans l'ordre suivant :**

Pièces « candidature » :

- Lettre de candidature, formulaire DC1 (anciennement DC4), comprenant l'identification du candidat ou des candidats, les références du marché, l'habilitation du mandataire par ses co traitants si tel est le cas, et les attestations sur l'honneur.

En cas de groupement, qui sera solidaire, le mandataire sera désigné et pourra être habilité par ses cotraitants.

Les candidats fourniront les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise.

- Copie du ou des jugements prononcés dans le cas où le candidat est en redressement judiciaire ; le candidat doit être habilité dans ce cas à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.
- Déclaration du candidat, formulaire DC2 (anciennement DC5),
- DC5
- renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévu à l'article 45 du CMP :
 Liste des principaux travaux similaires effectués au cours des trois dernières années, en indiquant les montants, les dates de réalisation, les clients.
 Certificats d'identification professionnels ou certificats de capacité validés par les clients justifiant des qualifications du candidat et de ses sous-traitants à réaliser les travaux du lot auquel il postule, ou tous autres documents permettant au maître d'ouvrage d'apprécier les capacités du candidat à exécuter les travaux prévus au marché
 Indication des titres d'études de l'encadrement travaux, en particulier des responsables travaux.
 Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lequel il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution de ces travaux, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
- Certificats d'assurances professionnelles liées à l'activité de ce marché.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des offres, si le pouvoir adjudicateur constate des lacunes importantes en ce qui concerne les pièces sus désignées, ou si les pièces ne permettent pas de qualifier l'entreprise pour ce type de chantier, il peut décider d'éliminer la ou les offres incomplètes, ou demander aux candidats de les compléter dans un délai de sept jours ; chaque candidat ayant alors la même possibilité de compléter son dossier.

Volet « Offre »

Toutes les pièces relatives à l'offre sont considérées comme étant contractuelles:

- Le présent RC à parapher, dater et signer ;
- L'Acte d'Engagement (1 par lot), à compléter, parapher, dater et signer ;
- Le calendrier d'intervention ;
- CCAP, à parapher, dater et signer ;
- La fiche de visite obligatoire, signée par le représentant de la commune et le candidat ou son représentant lors de la visite

Les autres pièces relatives à l'offre

- Les moyens qui seront affectés à l'exécution des travaux de ce marché ;

- Liste des sous traitants, ou des travaux, que le candidat envisage de proposer à l'accord du maître d'ouvrage,
- La méthodologie globale qui sera mise en œuvre afin d'optimiser la régularité et la qualité de la production ;
- La gestion prévisionnelle des déchets, avec indication du circuit emprunté pour leur traitement, notamment en déchetterie ;
- le CCTP, le PGCSPS, le RICT, et le DPGF
- toute pièce complémentaire susceptible d'étayer l'offre du candidat.

En cas de réponse à plusieurs lots, le candidat ne fournira qu'une seule fois les pièces « Candidature ».

L'Etat annuel des certificats reçus, formulaire NOTI2 (anciennement DC7), ou justificatifs prouvant que le candidat est à jour de ses cotisations sociales et fiscales sera demandé au candidat retenu, dans un délai de huit jours maximum. En l'absence de ces documents dans le délai requis, l'offre sera rejetée, au bénéfice du candidat suivant.

6.2 Remise ou Envoi des Offres

Les offres devront parvenir à la Mairie d'ALTHEN DES PALUDS (voie postale, porteur)

Avant le lundi 1^{er} juillet 2013 à 12h00 précises au plus tard

Le récépissé ou l'accusé de réception faisant foi.

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**Monsieur le Maire de la Commune d'ALTHEN DES PALUDS
Hôtel de Ville – place de la Mairie, 84210 ALTHEN DES PALUDS
« OFFRE pour le MARCHE de CREATION D'UN ACCUEIL JEUNES »**

« NE PAS OUVRIR »

Ce pli devra être remis contre récépissé à l'accueil de la mairie aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de LARAGNE-MONTÉGLIN :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00, et de 13h30 à 16h30
- La mairie est fermée le samedi.

S'il est envoyé par la poste, il devra être expédié en recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-mentionnée.

Les candidats sont seuls responsables du bon acheminement des plis. Aucune réclamation ne saurait être acceptée en cas de retard de livraison du fait d'un prestataire.

Les offres parvenues après ce délai ne seront pas prises en compte, et seront :

- soit retournées en l'état à leur auteur si ce dernier est identifiable,
- soit tenues à sa disposition sur demande écrite pour lui être remises en mains propres, ou renvoyées par la poste, en LRAR.

A défaut d'être retournées ou récupérées dans un délai de deux mois après la date limite de remise des offres, celles-ci seront détruites.

ARTICLE 7 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

7.1 Sélection des candidatures

La recevabilité des candidatures sera examinée en application des articles 43, 44, 45, 47 et 52 du Code des Marchés Publics.

7.2 Jugement des offres

7.2.1 Définition et pondération des critères

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Valeur technique et environnementale** **45%**
- **Coût des travaux** **55%**

7.2.2 Méthodologie de la notation

Coût des travaux :

Apprécié en fonction du montant des détails estimatifs avec ou sans options retenues par le pouvoir adjudicateur, joints à l'offre.

La note sera calculé en fonction de l'écart avec l'offre la moins disante :

$10 \times (\text{montant de l'offre examinée} - \text{montant de l'offre la moins-disante}) / \text{montant de l'offre la moins disante}$

La note ainsi calculée sera pondérée par le coefficient relatif à ce critère, soit 55%,

En cas de prix unitaire incohérent, le maitre d'ouvrage pourra en demander la confirmation ou la correction par le candidat.

Le maitre d'ouvrage se réserve le droit de demander des compléments ou explications.

Valeur technique et environnementale :

- Délais d'exécution des travaux : délais, avec fourniture d'un planning détaillé ;

Appréciés en fonction du délai d'exécution spécifié par le candidat dans son offre, en tenant compte de la date d'ouverture de l'accueil jeunes demandée par le maître d'ouvrage, le plus tôt étant le mieux.

L'absence de renseignement du délai par le candidat vaut acceptation en prise en compte des délais maximum spécifiés dans le présent Règlement de Consultation.

Les notes cumulées des critères pondérés permettront de classer les offres.

7.3 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires aux candidats au cours de leur étude, ils devront faire parvenir au plus tard 8 (HUIT) jours avant la remise des offres, une demande écrite.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Les renseignements d'ordre administratif seront fournis par la Commune d'ALTHEN DES PALUDS, Mme Martine LECOINTRE, Directrice des Services, sur demande écrite à dgs@althendespaluds.fr ou par fax au **04 90 62 11 48**

Les renseignements d'ordre technique seront fournis par le maitre d'œuvre, FAUROUS ARCHITECTE, aux coordonnées indiquées au 1.1 du présent RC

Instance chargée des procédures et recours :

Tribunal administratif de NIMES

16 avenue Feuchères

CS88010 30941

NÎMES cedex 09

Téléphone : 04.66.27.37.00

Télécopie : 04.66.36.27.86

Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr